

# Théorie et pratique des logiciels libres

Jean-Pierre Gasnier

Professeur associé

Université Paul Cézanne

Cabinet AELEGIS – 04 96 60 70 20

Réalisation : j-s Ripoll

© tous droits réservés

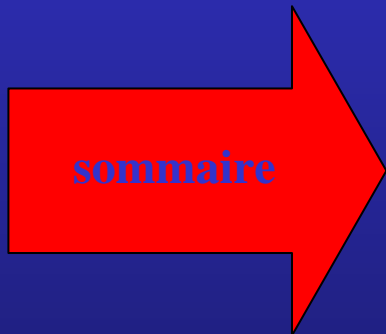
# PLAN DE L'INTERVENTION

I. Fondements et caractéristiques du mouvement

II. Les modes de distribution des logiciels

III. Les principaux modèles de licences « open source »

IV. Les critères de choix



sommaire

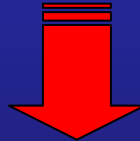
# I. Fondements et caractéristiques du mouvement

- L'avènement du logiciel libre
- Logiciel libre et « open source » : la scission culturelle
- Le marché de l' « open source »
- Les problèmes juridiques engendrés

# Fondements et caractéristiques du mouvement

- L'avènement du logiciel libre

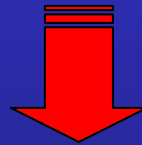
1983 : Richard Stallman « père fondateur » du mouvement. Lassé de l'hermétisme des logiciels propriétaires refusant l'accès au code source, il se lance dans la conception du GNU (« GNU is not unix ») et crée dans la foulée la FSF (free software foundation).



1989 : Stallman lance la première version du GNU GPL, licence type reposant sur la notion de « copyleft », encore peu efficace du fait de l'absence de noyau de programmation apte à concurrencer UNIX.

# Fondements et caractéristiques du mouvement

- 1990 : alors que la licence GNU GPL version 2 s'apprête à sortir, Stallman élabore un noyau (projet HURD) et finit par créer l'ensemble GNU pour linux : le succès est au rendez vous et le modèle de licence GNU GPL s'envole.



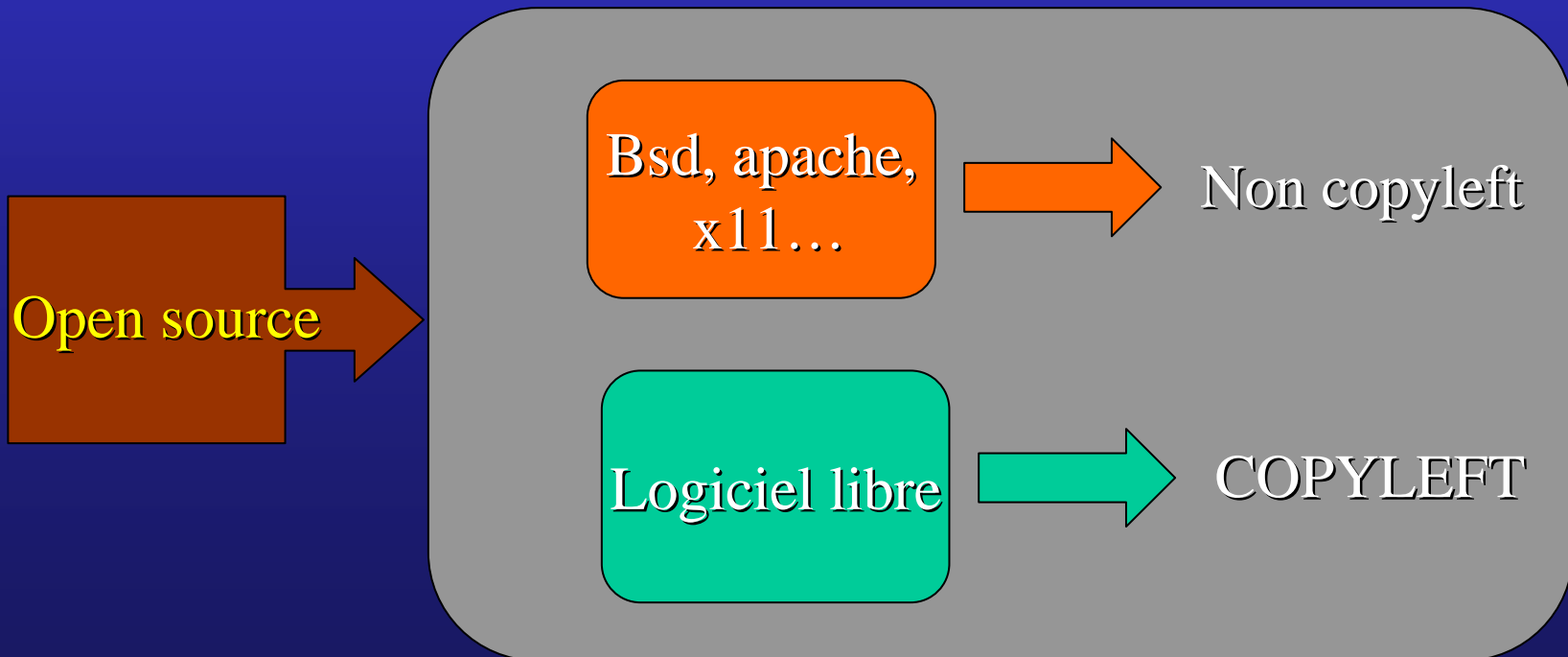
- 2004 : les modèles de licences se multiplient (chaque grand groupe élaborant sa propre version de licence). Le système GNU, décliné en LGPL (plus souple) et GFDL (principalement destiné à la protection de la documentation accompagnant les programmes) est désormais un incontournable, et concerne près de 80% des licences libres.

2006 : La version 3 de GNU GPL est annoncée

# Fondements et caractéristiques du mouvement

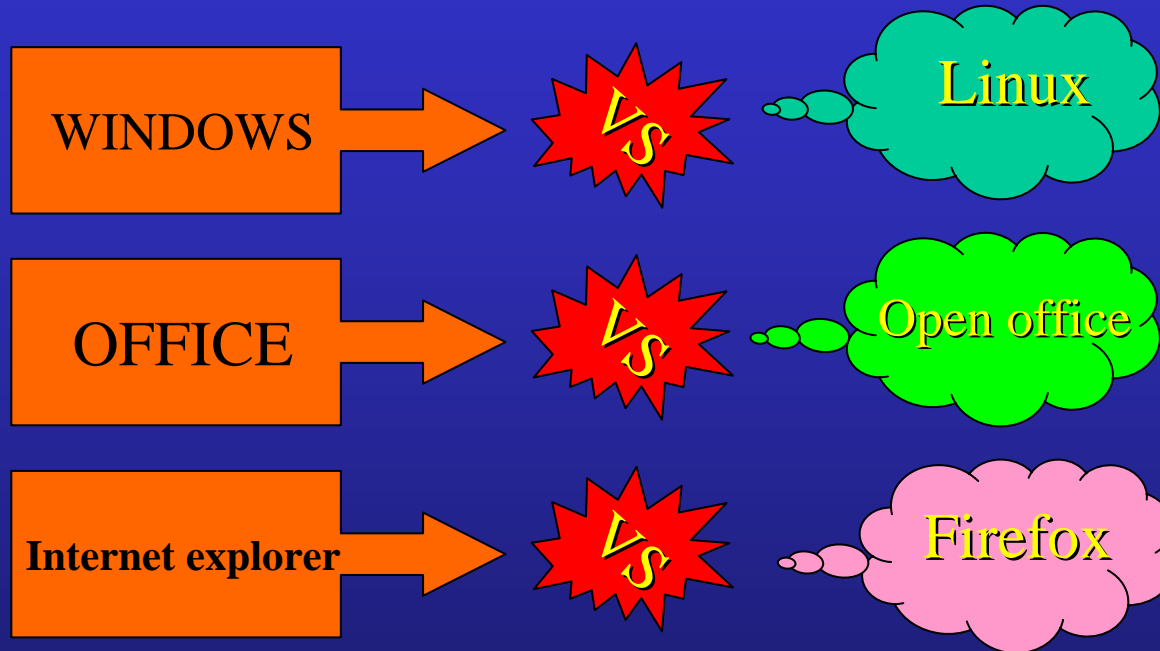
- Logiciel libre et « open source » : la scission culturelle

Les mêmes libertés sont prônées par Les deux mouvements : seules les modalités d'utilisation varient.



# Fondements et caractéristiques du mouvement

- Le marché de l' « open source »



L'OPEN SOURCE :



N'est pas synonyme de gratuité.

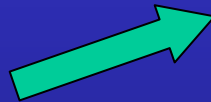
Ne permet pas de s'affranchir des droits d'auteur malgré une vocation internationale

# Fondements et caractéristiques du mouvement

- Les problèmes juridiques engendrés

## Au niveau international :

Pas de rattachement à  
une loi applicable



Quelle loi s'applique à l'œuvre?



Quelle loi s'applique à la licence?

## Au niveau national :

La réception en France  
d'un droit de « copyright »



Le formalisme français



La teneur des droits d'auteur



L'interprétation des licences

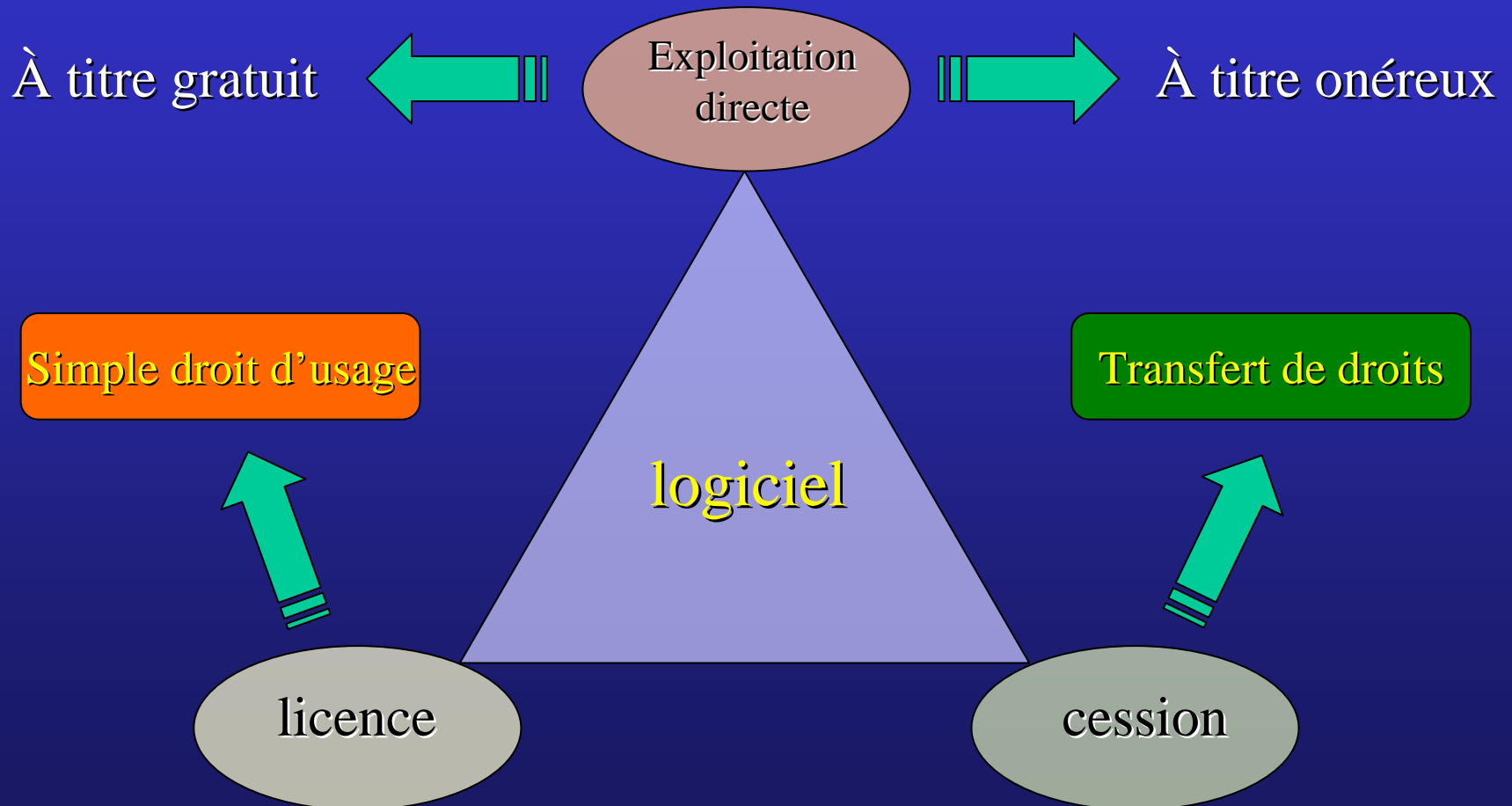


# II. Les modes de distribution des logiciels

- Distribution classique et réservation du code source
- La gratuité et les options possibles
- Le choix de la livraison des sources

# Les modes de distribution des logiciels

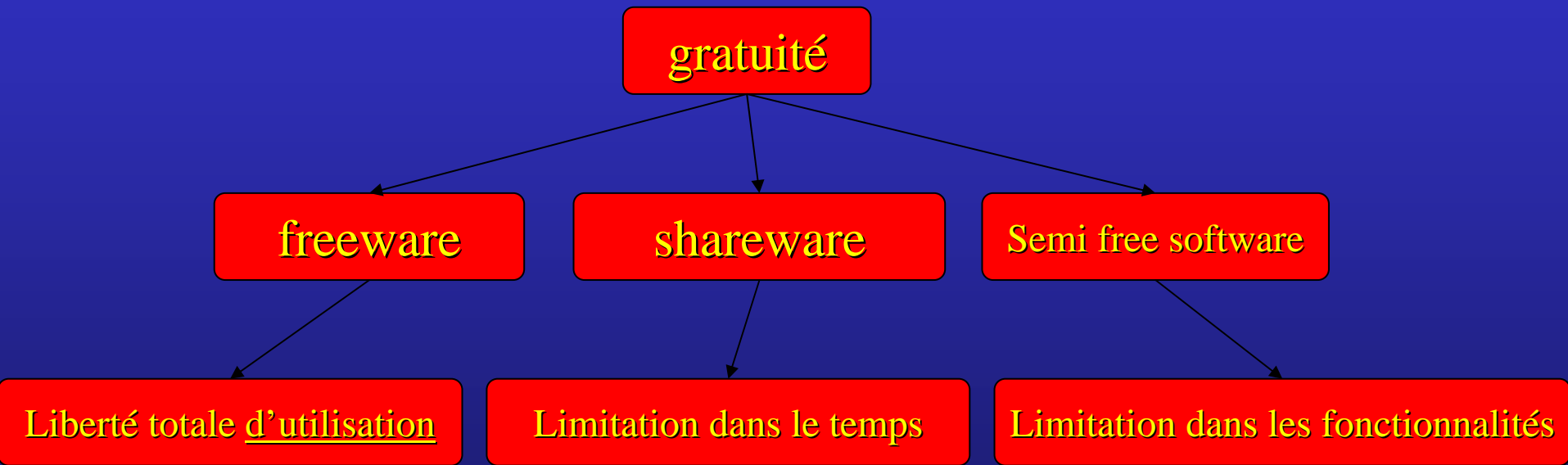
- Distribution classique et réservation du code source



Dans tous les cas, on distingue exploitation des logiciels et des droits liés au logiciel

# Les modes de distribution des logiciels

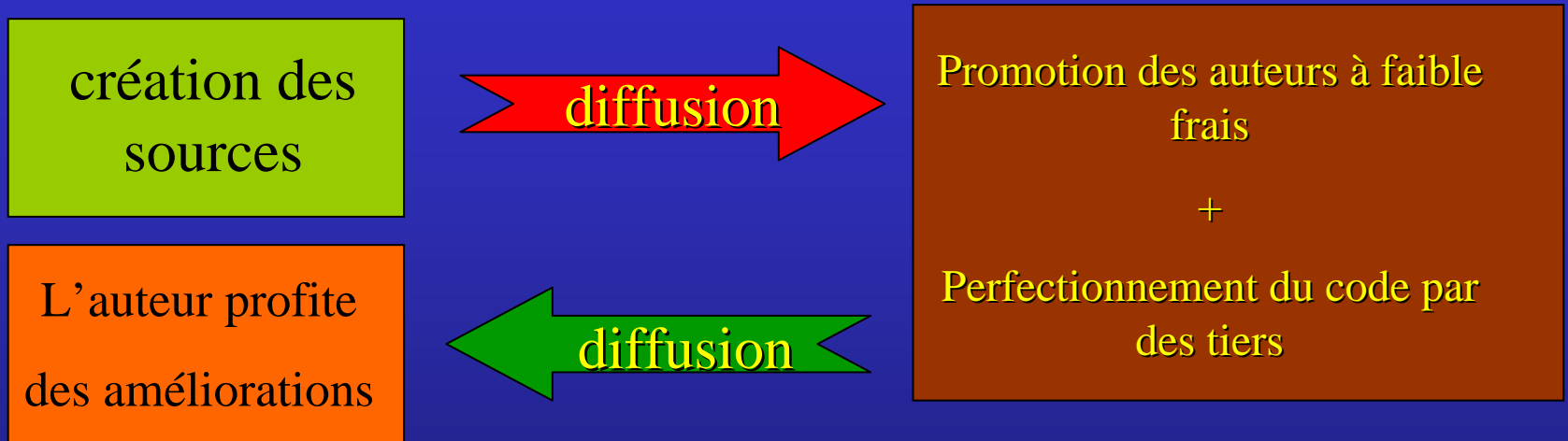
- La gratuité et les options possibles



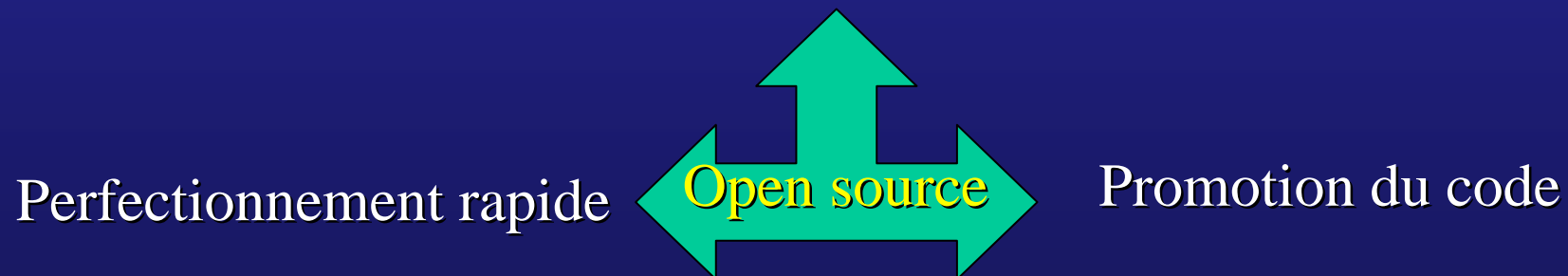
Le choix du mode de distribution reste en tout cas totalement indépendant du choix de l'exploitation libre ou propriétaire du logiciel.

# Les modes de distribution des logiciels

- Le choix de la livraison des sources



Contrôle de l'auteur via la licence

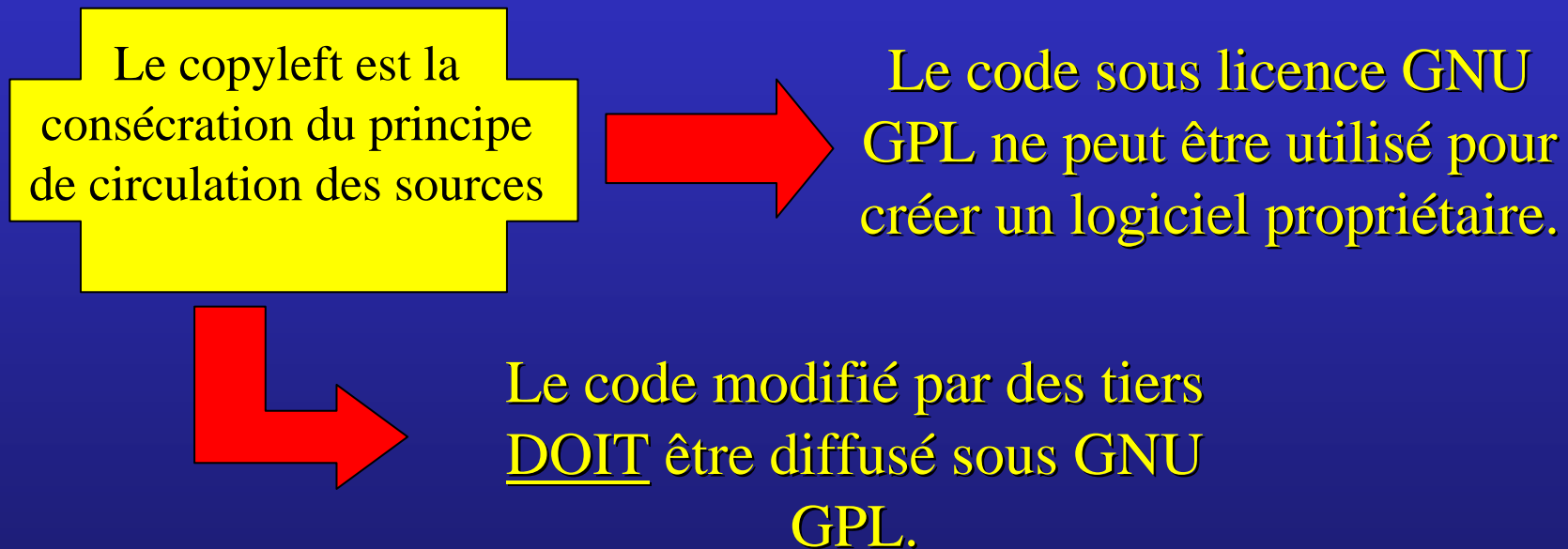


# III. Les principaux modèles de licences « open source »

- La famille GNU, le copyleft sinon rien!?
- Licences BSD et APACHE, l'alternative libérale
- Licences de documentation
- La licence CeCII, une réponse française

# Les principaux modèles de licences « open source »

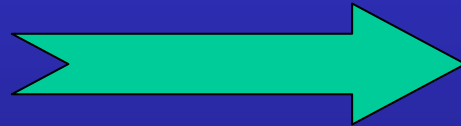
- La famille GNU, le copyleft sinon rien!?



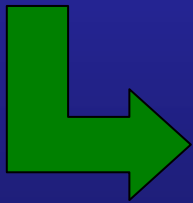
Une exception : la licence GNU LGPL (lesser général public licence) permet d'intégrer certaines bibliothèques qu'elle couvre pour faire du code propriétaire.

# Les principaux modèles de licences « open source »

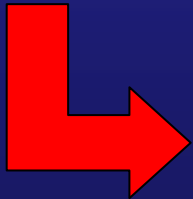
- Licences BSD et APACHE, l'alternative libérale :



Le code BSD ou Apache peut être utilisé pour fabriquer un logiciel propriétaire.



Avantage : celui qui modifie le code n'a pas à diffuser ses résultats (confidentialité).



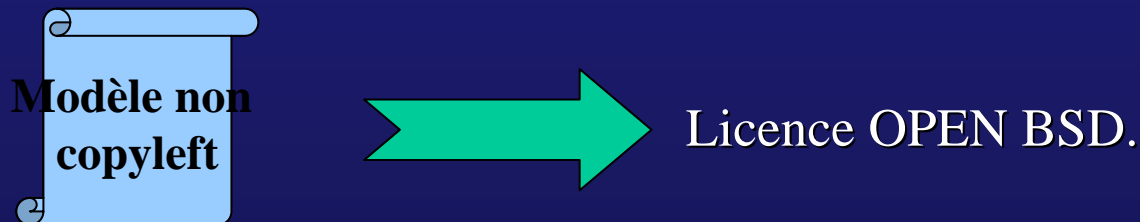
inconvénient : pas de possibilité de profiter du travail de la communauté.

# Les principaux modèles de licences « open source »

- Les Licences de documentation

Licences spécialement rédigées pour tenir compte des spécificités de la documentation accompagnant le code.

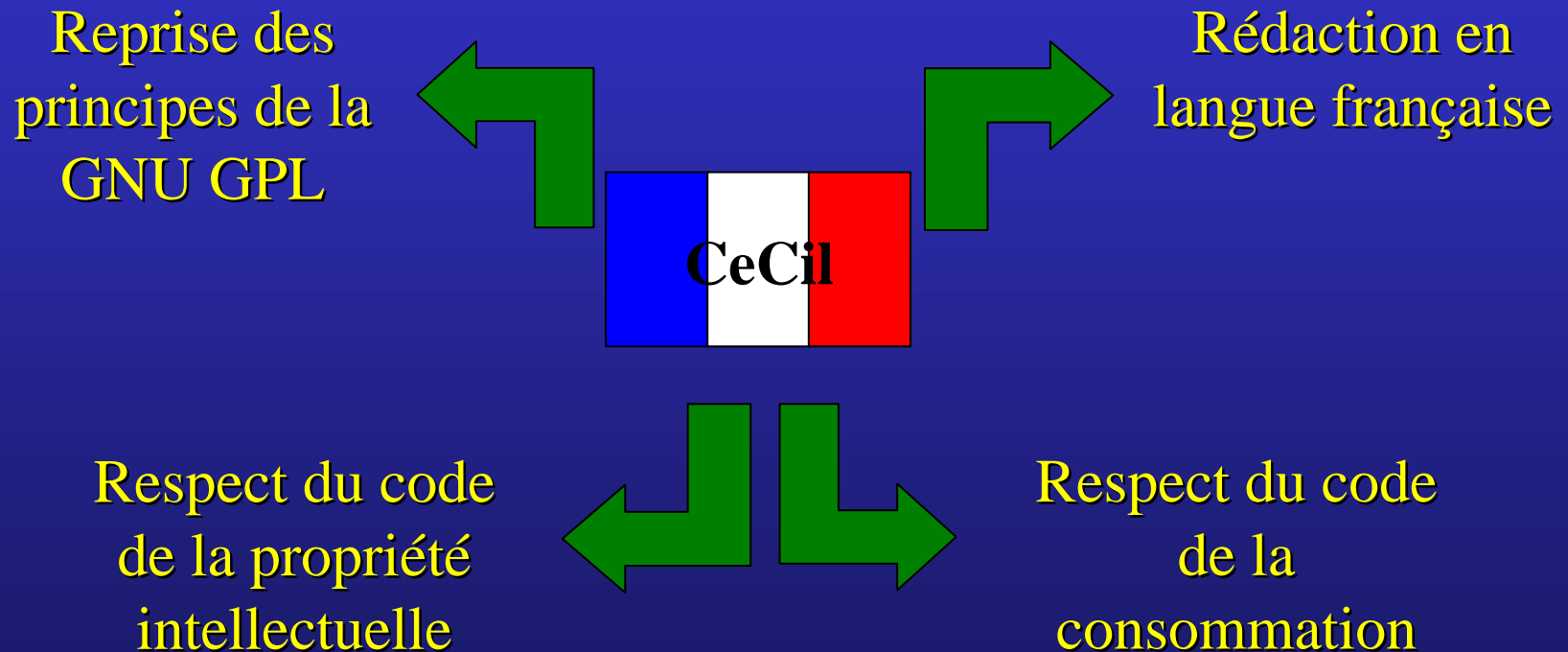
2 types de licences selon le même clivage que pour le code :





# Les principaux modèles de licences « open source »

- La licence CeCILL, une réponse française



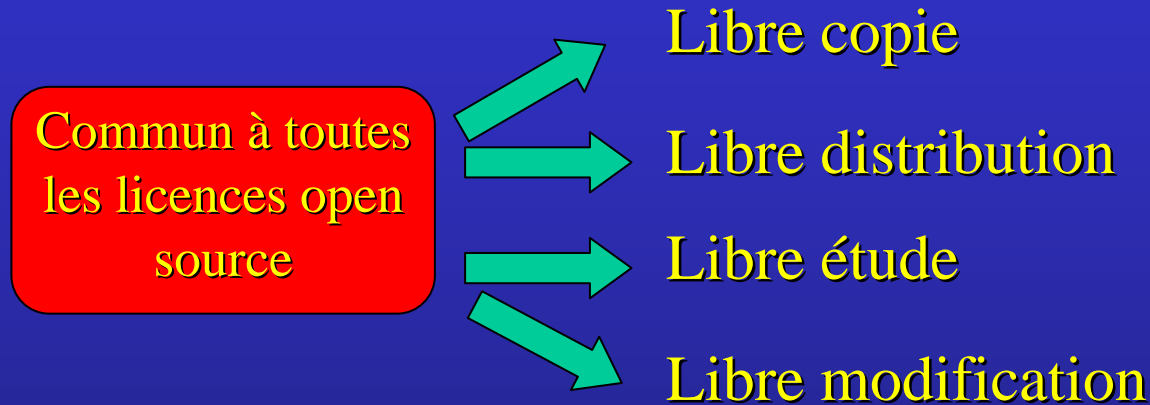
Problème de réception de cette licences à l'étranger

# IV. Les critères de choix

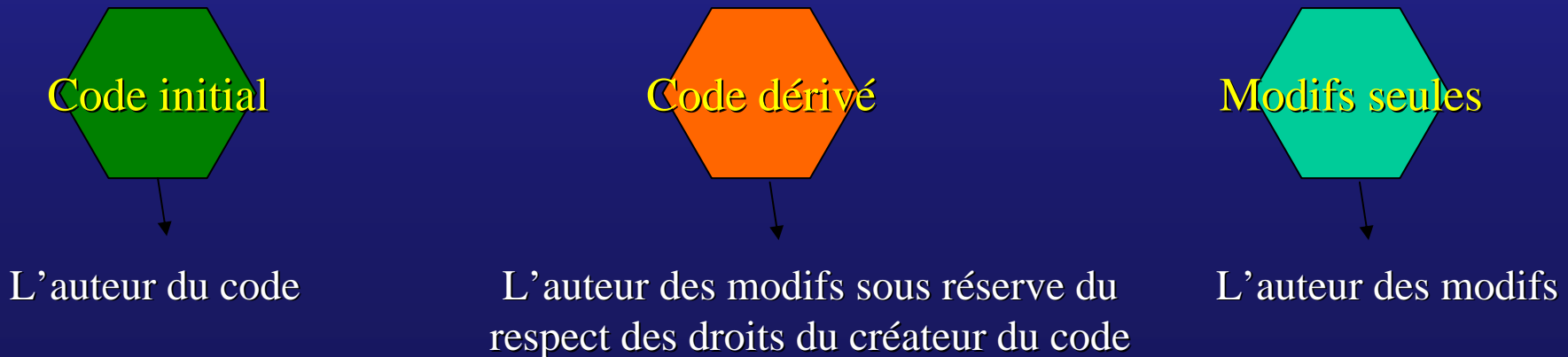
- Champs d'application et titularité des droits
- L'accès et l'utilisation des « sources »
- Obligations du licencié
- Fork et compatibilité inter-licences

# Les critères de choix

- Champs d'application (identique)

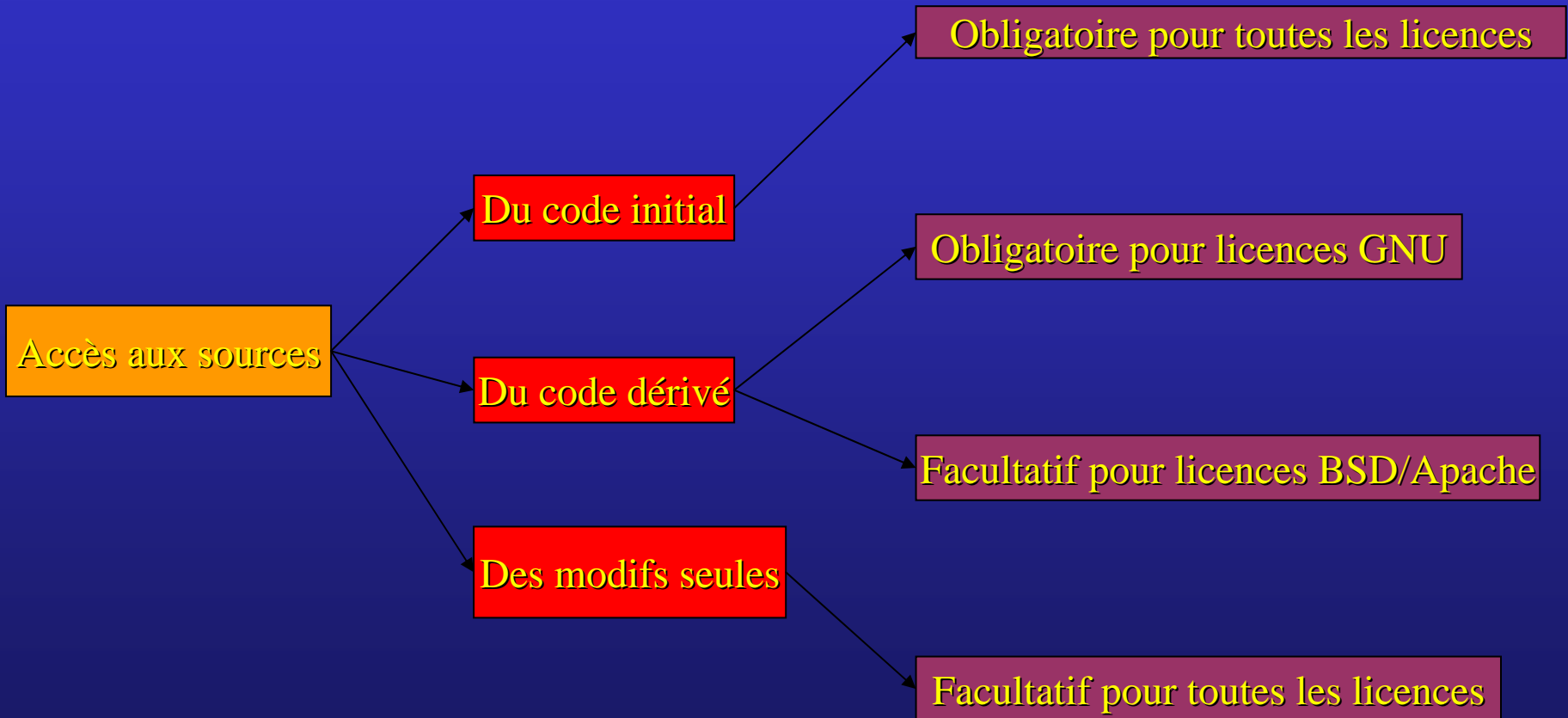


- Titularité des droits (identique)



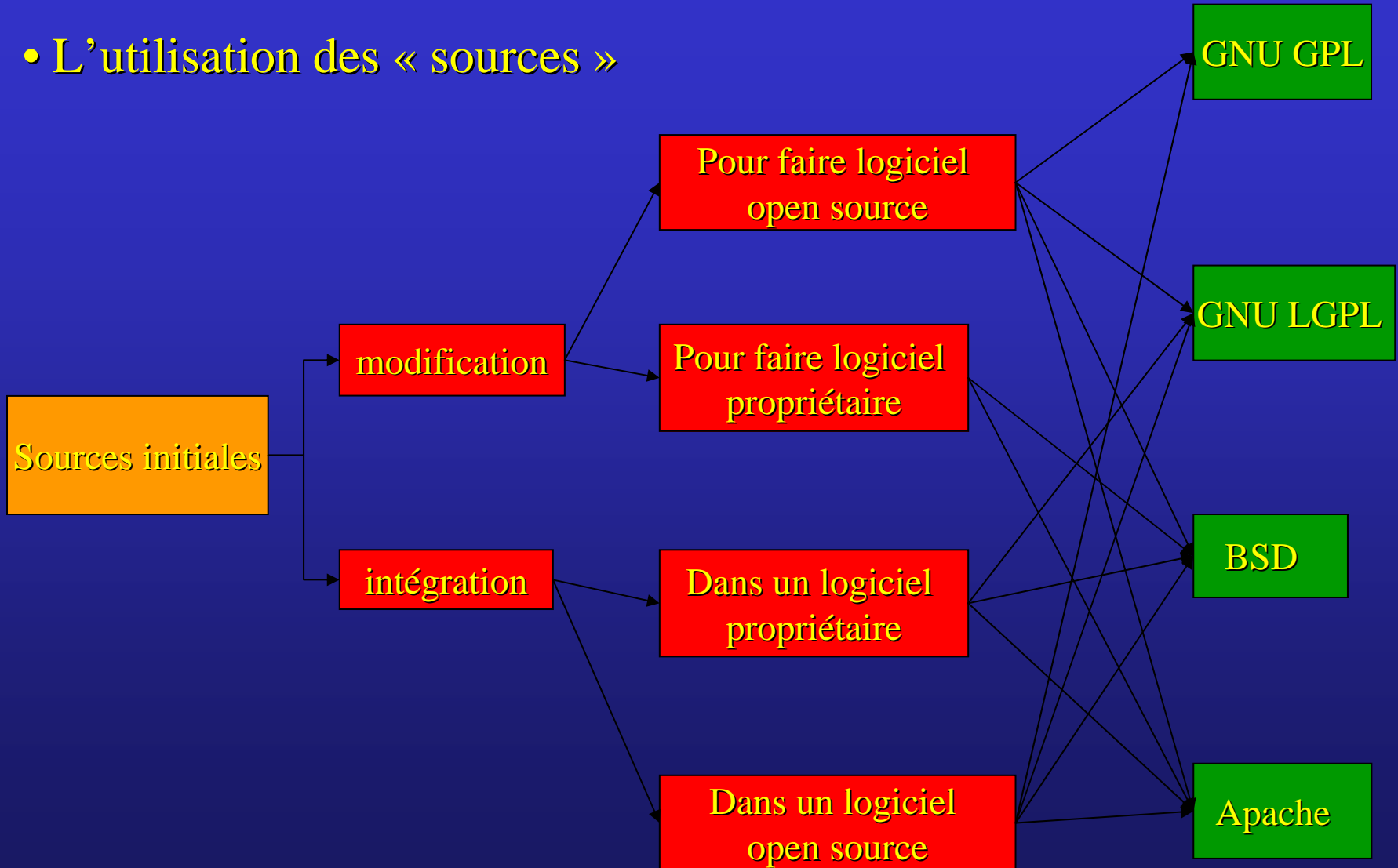
# Les critères de choix

- L'accès aux « sources »



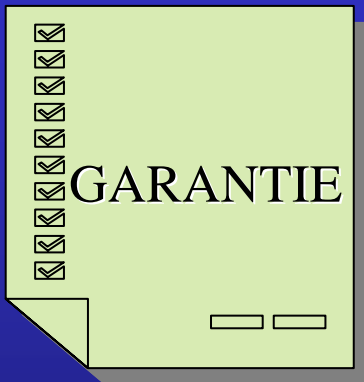
# Les critères de choix

- L'utilisation des « sources »

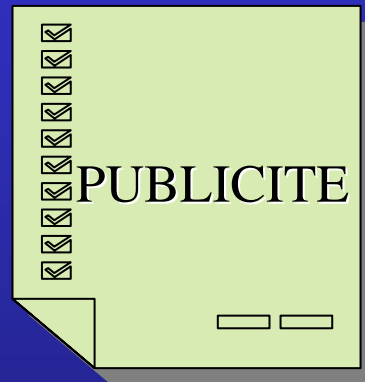


# Les critères de choix

- obligations du licencié (très semblables)

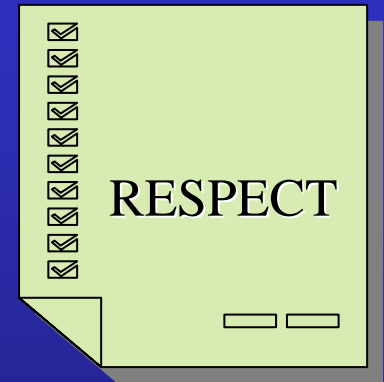


Sauf clause  
contraire, seule  
le minimum  
légal s'applique



Mentionner  
titulaire des  
droits :  
-sur le code  
-sur les modifs

Identifier les  
modifications



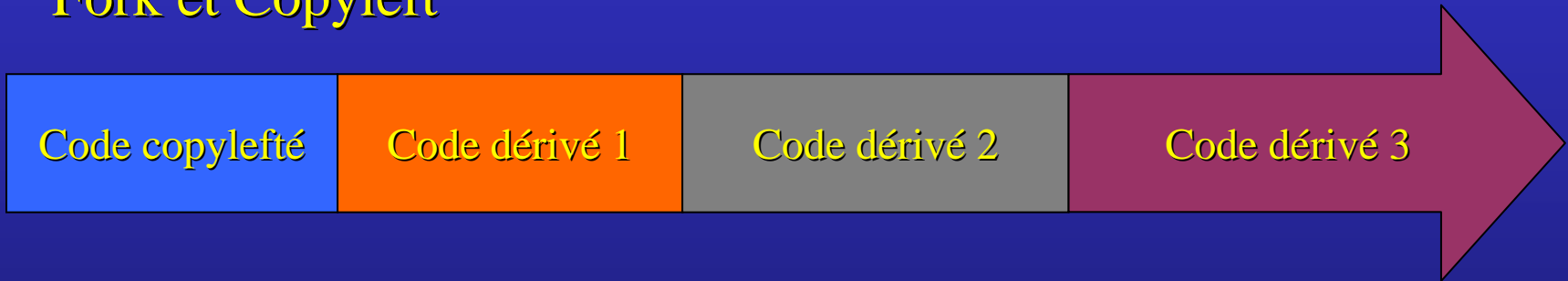
Interdiction de  
concéder une  
sous-licence du  
code initial

# Les critères de choix

- Le « problème » du fork

Plus le copyleft est prononcé, moins le fork est présent

## Fork et Copyleft



## Fork et Copyright



# Les critères de choix

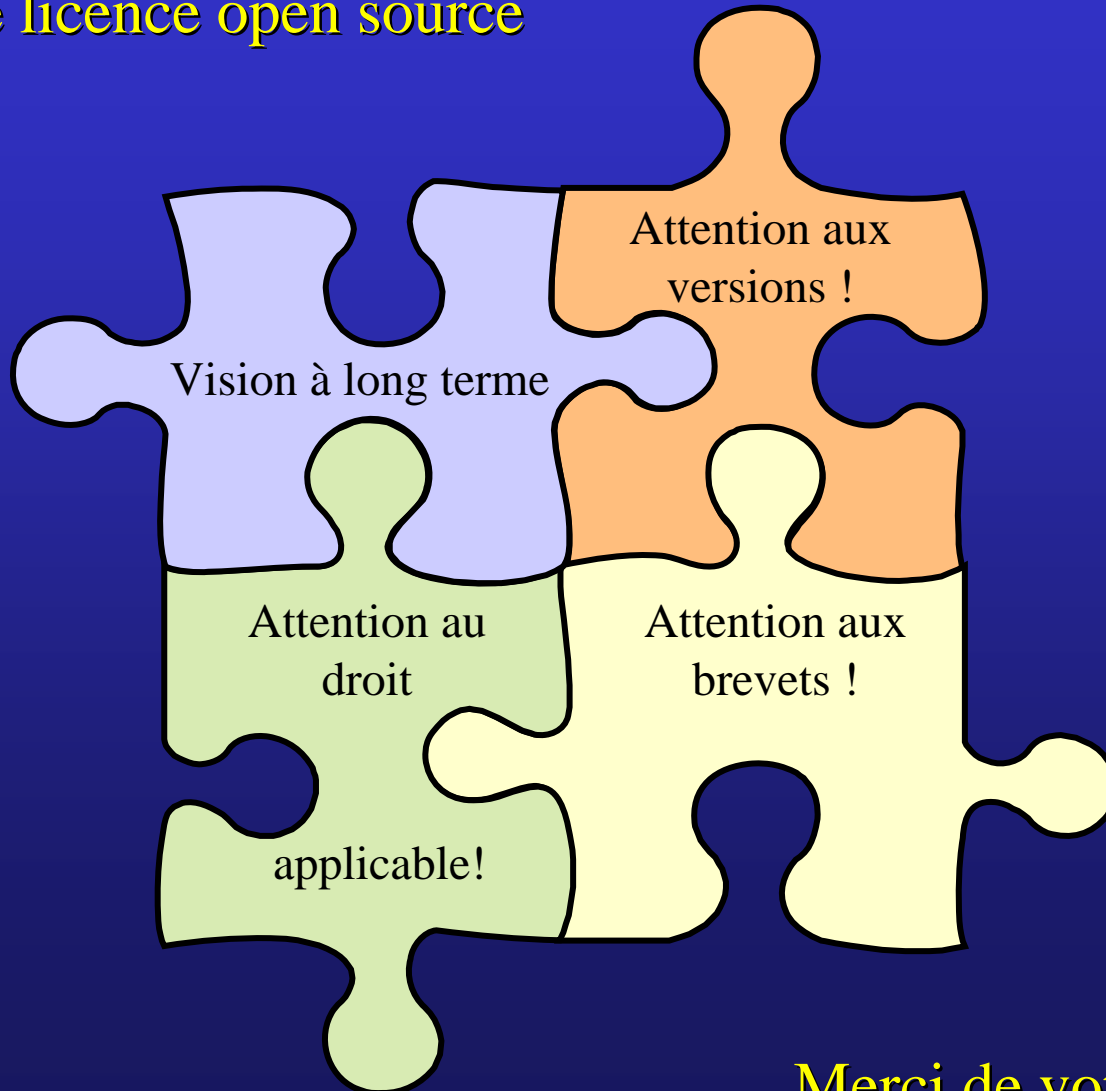
- Compatibilité inter-licences

Code initial	Licences possibles pour code dérivé
GNU GPL	GNU GPL
GNU LGPL	GNU GPL/LGPL, BSD et Apache (seulement pour intégration de bibliothèque)
BSD originale	BSD, Apache
BSD modifiée	GNU GPL/LGPL, BSD, Apache
Apache 1.0	BSD, Apache
Apache 2.0	BSD, Apache, GNU GPL/LGPL?



# CONCLUSION

- Choisir une licence open source



Merci de votre attention...